TITRE I: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1 titre

1.2 but

1.3 entrée en vigueur

1.4 abrogation de règlements antérieurs

1.5 concurrence de règlements

1.6 préséance

1.7 champ d'application
1.7.1 territoire assujetti
1.7.2 personnes et interventions affectées
1.7.3 constructions ou terrains affectés

1.8 mode d'amendement

1.9 validité

1.10 documents annexes

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

2.1 règles d'interprétation
2.1.1 présent/futur
2.1.2 singulier/pluriel
2.1.3 masculin/féminin
2.1.4 devoir/pouvoir
2.1.5 titres du règlement
2.1.6 unités de mesure
2.1.7 autres formes d'expression que le texte

2.2 plan de zonage
2.2.1 division du territoire en zones
2.2.2 unités de votation

2.2.3 désignation des zones
2.2.4 règles d'interprétation du plan de zonage

2.3 grilles des usages principaux et des normes
2.3.1 règles d'interprétation des usages principaux
2.3.2 règles d'interprétation des normes

2.4 définitions

CHAPITRE 3 : CLASSIFICATION DES USAGES

3.1 méthode de classification des usages

3.2 classification des usages
3.2.1 classification des usages résidentiels
3.2.2 classification des usages commerciaux
3.2.3 classification des usages industriels
3.2.4 classification des usages publics et institutionnels
3.2.6 classification des usages agricoles et forestiers

TITRE II: DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 application du règlement

4.2 interventions assujetties

CHAPITRE 5 : INFRACTION ET RECOURS

5.1 infraction
5.1.1 infraction concernant une disposition relative à l'abattage d'arbres
5.1.2 infraction concernant une disposition relative à la sécurité des piscines

5.2 infraction continue

5.3 recours

TITRE III: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 6 : USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS ET LES MARGES

6.1 dispositions applicables à tous les usages

6.1.1 marges
6.1.1.1 marges de recul
6.1.1.2 empiétement dans la marge de recul avant
6.1.1.3 lot de coin
6.1.1.4 lot transversal
6.1.1.5 emprise d'une voie de circulation
6.1.1.6 code civil

6.1.2 usages et constructions autorisés dans la cour avant
6.1.3 usages et constructions autorisés dans les cours latérales
6.1.4 usages et constructions autorisés dans la cour arrière
6.1.5 bâtiment principal

6.2 dispositions particulières applicables dans les zones de préfixe RV1, RV2, RIEV1 et RIEV2 dans le cas des bâtiments accessoires autorisés dans la cour avant
6.2.1 terrains situés en bordure du lac (terrains riverains)
6.2.2 terrains non riverains

6.3 dispositions particulières aux usages commerciaux

6.3.1 usages et constructions autorisés dans la cour avant
6.3.2 usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière

6.4 dispositions particulières aux usages industriels

6.4.1 usages et constructions autorisés dans la cour avant
6.4.2 usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière

6.5 dispositions particulières aux usages agricoles

6.6 dispositions particulières aux projets intégrés
6.6.1 autorisation d'un projet intégré
6.6.2 règles d'exception
6.6.3 accès à une voie publique de circulation
6.6.4 superficie minimale d'un site faisant l'objet d'un projet intégré
6.6.5 eaux de ruissellement

6.6.6 voies d'accès
6.6.7 bâtiments principaux
6.6.8 bâtiments et constructions accessoires

CHAPITRE 7 : BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

7.1 dispositions générales applicables à tous les usages
7.1.1 règles générales
7.1.2 normes générales d'implantation
7.1.3 aucun espace habitable

7.2 dispositions particulières aux usages résidentiels
7.2.1 garages privés, abris d'auto et remises
7.2.1.1 utilisation
7.2.1.2 superficie
7.2.1.3 hauteur
7.2.1.4 distance des lignes de propriété
7.2.1.5 nombre maximal de bâtiments accessoires sur un terrain résidentiel

7.2.2 autres bâtiments accessoires
7.2.2.1 nombre
7.2.2.2 superficie
7.2.2.3 hauteur
7.2.2.4 distance des lignes de propriété

7.2.3 dispositions applicables aux piscines résidentielles
7.2.3.1 implantation de la piscine sur le terrain
7.2.3.2 accès protégé par une enceinte
7.2.3.3 caractéristiques d'une enceinte
7.2.3.4 porte aménagée dans une enceinte
7.2.3.5 délai pour l'aménagement d'une enceinte et mesures temporaires
7.2.3.6 exception à l'obligation d'aménager une enceinte
7.2.3.7 distance des appareils liés au fonctionnement de la piscine
7.2.3.8 entretien
7.2.3.9 plongeoir
7.2.3.10 échelle / escalier pour une piscine creusée ou semi-creusée

7.3 dispositions particulières aux usages commerciaux et industriels

7.4 dispositions particulières aux usages agricoles

CHAPITRE 8 : ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES

8.1 antennes
8.1.1 antennes accessoires à un usage résidentiel
8.1.2 antennes accessoires à un usage commercial, public ou industriel (autres que les antennes d'un réseau de télécommunications
8.1.3 antennes accessoires aux entreprises de télécommunications

8.2 capteurs énergétiques

CHAPITRE 9 : USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES

9.1 abris d'auto temporaire

9.2 entreposage saisonnier de véhicules ou équipements récréatifs

9.3 événement sportif ou récréatif

9.4 bâtiment temporaire

9.5 usages commerciaux temporaires

9.6 étalage

CHAPITRE 10 : STATIONNEMENT HORS-RUE

10.1 champ d'application

10.2 règles générales
10.2.1 obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue
10.2.1.1 exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement
10.2.1.2 fonds de stationnement
10.2.2 agrandissement
10.2.3 changement d'usage
10.2.4 caractère obligatoire continu
10.2.5 exception

10.3 nombre minimal de cases de stationnement
10.3.1 usages résidentiels
10.3.2 usages commerciaux

10.3.3 usages industriels
10.3.4 usages publics
10.3.5 usages agricoles
10.3.6 accessibilité universelle

10.4 localisation des cases de stationnement
10.4.1 aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel
10.4.2 aire de stationnement accessoire à un usage commercial, industriel ou public
10.4.3 dispositions particulières applicables dans des zones faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme
10.4.4 dispositions particulières applicables dans la zone P-10**2**

10.5 aménagement des aires de stationnement
10.5.1 distances
10.5.2 recouvrement
10.5.3 bordure
10.5.4 éclairage
10.5.5 enlèvement de la neige
10.5.6 drainage
10.5.7 aire de stationnement adjacente à un terrain situé en zone résidentielle

10.6 allées de circulation et cases de stationnement

10.7 allées d'accès et entrées charretières
10.7.1 champ d'application
10.7.2 entrée existante
10.7.3 catégories d'entrée
10.7.4 entrée résidentielle
10.7.5 entrée commerciale et institutionnelle
10.7.6 entrée de ferme
10.7.7 entrée de champs
10.7.8 entrée industrielle
10.7.9 dispositions applicables à la construction des entrées
10.7.9.1 profil
10.7.9.2 pente de l'accotement
10.7.9.3 eaux de ruissellement
10.7.9.4 tuyaux
10.7.9.5 remblayage

10.7.10 distance d'une intersection

10.8 dispositions particulières à certains corridors routiers
10.8.1 accès routiers

10.8.2 agrandissement de périmètre

10.9 dispositions particulières à la zone CV-212 (P)
10.9.1 aire de stationnement
10.9.2 accès au terrain

CHAPITRE 11 : AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

11.1 obligation
11.2 localisation

CHAPITRE 12 : ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

12.1 condition préalable
12.2 localisation
12.3 type d'entreposage
12.4 hauteur d'entreposage
12.5 clôture
12.6 véhicule lourd

CHAPITRE 13 : AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

13.1 champ d'application

13.2 aménagement des espaces libres

13.3 clôtures, haies et murets
13.3.1 matériaux permis
13.3.2 matériaux prohibés
13.3.3 implantation
13.3.4 hauteur
13.3.5 triangle de visibilité

13.4 dispositions particulières à la zone CV-212 (P)

CHAPITRE 14 : AFFICHAGE

14.1 champ d'application

14.2 dispositions générales

14.2.1 usage accessoire
14.2.2 entretien
14.2.3 réparation
14.2.4 sécurité
14.2.5 cessation d'usage
14.2.6 nombre
14.2.7 superficie
14.2.8 éclairage
14.2.9 matériaux
14.2.10 implantation et dégagement

14.3 enseignes prohibées

14.4 enseignes autorisées sans certificat

14.5 types d'enseignes autorisées

14.6 hauteur

14.7 dispositions par zones
14.7.1 dispositions particulières dans le cas d'un centre commercial
14.7.1.1 nombre d'enseignes
14.7.1.1.1 enseigne d'établissement
14.7.1.1.2 enseigne d'ensemble d'un centre commercial
14.7.1.2 superficie des enseignes
14.7.1.2.1 enseigne d'établissement
14.7.1.2.2 enseigne d'ensemble d'un centre commercial

CHAPITRE 15 : ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

15.1 champ d'application

15.2 formes prohibées

15.3 utilisation prohibée
15.3.1 zones où l'utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature est autorisée
15.3.2 conditions à respecter pour l'utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature
15.3.2.1 utilisation
15.3.2.2 nombre
15.3.2.3 implantation

15.3.2.4 autres conditions
15.3.2.5 certificat d'autorisation obligatoire

15.4 néon prohibé

15.5 revêtements extérieurs
15.5.1 matériaux prohibés
15.5.2 protection contre les intempéries
15.5.3 nombre de matériaux
15.5.4 dispositions spécifiques aux habitations de 4 logements et plus

15.6 délai pour la finition extérieure

15.7 résidences deux générations

15.8 dispositions particulières applicables dans la zone P-102

CHAPITRE 16 : PROTECTION DES BOISÉS ET DES ARBRES

16.1 champ d'application

16.2 dispositions applicables aux boisés situés à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation d'une zone de préfixe HBD ainsi que des zones de préfixe RV, RIEV, RT, CONSV et COMV (zones du secteur du lac Lyster)
16.2.1 travaux assujettis à un avis de récolte
16.2.2 travaux assujettis à un certificat d'autorisation délivré par la municipalité
16.2.3 travaux non assujettis à un avis de récolte, ni à un certificat d'autorisation
16.2.4 dispositions applicables aux travaux d'abattage d'arbres soumis à un certificat d'autorisation en lien avec la prescription sylvicole
16.2.4.1 exception
16.2.5 bande de protection
16.2.6 dispositions particulières relatives à la protection et à la mise en valeur des boisés
16.2.6.1 dispositions relatives à la protection des cours d'eau
16.2.6.2 dispositions relatives à la protection des lots voisins
16.2.6.3 dispositions relatives à la construction de la voirie forestière
16.2.6.4 dispositions relatives à la construction d'un fossé de drainage forestier
16.2.6.5 dispositions relatives à la protection des prises d'eau

16.2.6.6 dispositions relatives à la protection des zones inondables, des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et à fort risque d'érosion
16.2.6.7 dispositions relatives à la protection des pentes fortes
16.2.6.8 dispositions relatives à la protection des milieux humides
16.2.6.9 dispositions relatives à l'abattage d'arbres à des fins de mise en culture
16.2.6.9.1 exceptions
16.2.6.10 modalités d'échange de parcelles et de reboisement relatives à l'abattage d'arbres à des fins de mise en culture

16.3 dispositions applicables aux arbres et boisés situés dans les zones de préfixe RV, RIEV, RT, CONSV et COMV (zones du secteur du lac Lyster)
16.3.1 certificat d'autorisation délivré par la municipalité
16.3.2 dispositions relatives à l'abattage d'arbres
16.3.2.1 zones de préfixe RV1, RV2, RIEV1, RTV et COMV
16.3.2.2 zones de préfixe RIEV2
16.3.2.3 zone de conservation 1
16.3.2.4 zone de conservation 2
16.3.3 cas d'exception
16.3.4 obligation de replanter
16.3.4.1 coupe d'arbre sur un lot riverain construit
16.3.4.2 coupe d'arbre sur un lot avec un couvert boisé de moins 30%
16.3.5 abattage d'arbres pour des travaux d'aménagement et de construction
16.3.6 bandes de protection
16.3.7 dispositions relatives à la protection des cours d'eau
16.3.8 dispositions relatives à la protection des boisés voisins
16.3.9 dispositions relatives à la construction d'une voirie forestière (incluant les sentiers d'abattage ou de débardage, les virées, les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage)
16.3.10 dispositions relatives à la construction d'un fossé de drainage forestier
16.3.11 dispositions relatives à l'entretien et à la fermeture d'une voirie forestière
16.3.12 dispositions relatives à la protection des prises d'eau
16.3.13 dispositions relatives à la protection des pentes fortes
16.3.14 dispositions relatives à la protection des milieux humides
16.3.15 dispositions particulières pour les zones de conservation 1 et 2 lors de l'exécution des travaux

16.4 dispositions particulières dans les périmètres d'urbanisation et les zones de préfixe HBD
16.4.1 champ d'application
16.4.2 obligation d'un certificat d'autorisation

16.4.3 restrictions applicables à l'abattage d'arbres
16.4.4 obligation de remplacer un arbre abattu
16.4.5 arbres dans la cour avant

CHAPITRE 17 : RIVES ET LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

17.1 champ d'application

17.2 rives

17.3 mesures relatives aux rives

17.4 mesures relatives au littoral

17.5 ouvrages interdits sur les lacs et cours d'eau

17.6 quai, débarcadère, plate-forme flottante, abri à bateau accessoire à un usage résidentiel
17.6.1 nombre
17.6.2 localisation
17.6.3 nombre d'embarcations
17.6.4 dimensions
17.6.5 sécurité
17.6.6 construction

17.7 quai, débarcadère ou plate-forme flottante accessoire à un usage autre que résidentiel
17.7.1 autorisation
17.7.2 nombre
17.7.3 nombre d'embarcations
17.7.4 autres dispositions

17.8 dispositions particulières relatives à la renaturalisation des rives du lac Lyster et des cours d'eau de son bassin versant
17.8.1 champ d'application
17.8.2 contrôle de la végétation
17.8.2.1 entretien de la bande riveraine, des arbres et arbustes
17.8.2.2 bâtiments et constructions situés dans la bande riveraine
17.8.3 accès au plan d'eau : ouverture, sentier, fenêtre et escalier
17.8.3.1 pente de la rive inférieure à 30 %
17.8.3.2 pente de la rive de 30 % et plus
17.8.4 installation de captage d'eau / Installation de traitement des eaux usées

17.8.5 plage naturelle
17.8.6 plantes interdites à des fins de revégétalisation
17.8.7 obligation de renaturalisation ou de revégétalisation des rives stabilisées par des ouvrages mécaniques
17.8.8 engrais et compost
17.8.9 pesticides
17.8.10 interdiction de faire des feux
17.8.11 entretien des fossés

17.9 milieux humides
17.9.1 milieu humide du *Marais de la Meder* et du *Marais Duquette*
17.9.2 milieux humides potentiels

CHAPITRE 18 : PROTECTION DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

18.1 aire de protection de 30 mètres

18.2 aire de protection de 1 000 mètres

CHAPITRE 19 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

19.1 dispositions relatives aux plaines inondables
19.1.1 autorisation préalable des interventions dans les plaines inondables
19.1.2 mesures relatives à la zone de grand courant d'une plaine inondable
19.1.2.1 constructions, ouvrages et travaux permis dans les zones de grands courants d'une plaine inondable
19.1.2.2 constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation
19.1.2.3 critères pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation
19.1.3 mesures relatives à la zone de faible courant d'une plaine inondable
19.1.4 mesures d'immunisation applicables aux constructions, ouvrages et travaux réalisés dans une plaine inondable

19.2 dispositions relatives aux zones d'embâcle

19.3 dispositions relatives aux zones de mobilité
19.3.1 mesures relatives aux zones de mobilité de la rivière Coaticook situées à l'intérieur d'une zone inondable de grand courant
19.3.2 mesures relatives aux zones de mobilité de la rivière Coaticook situées à l'extérieur d'une zone inondable de grand courant

19.4 dispositions relatives aux cônes alluviaux
19.4.1 dispositions générales
19.4.2 exceptions pour agrandissement
19.4.3 mesures d'immunisation spécifiques aux cônes alluviaux
19.4.4 droit acquis sur la construction située en cône alluvial

19.5 dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

19.6 dispositions relatives aux constructions principales sur les terrains en pente dans les zones forestières et de conservation

19.7 dispositions relatives à l'implantation de bâtiments et ouvrages près d'un gazoduc
19.7.1 bâtiments destinés à des fins publiques
19.7.2 bâtiments et ouvrages
19.7.3 bâtiments et structures non permanentes
19.7.4 travaux devant faire l'objet d'une autorisation des autorités compétentes

19.8 dispositions relatives à l'implantation d'un usage sensible près d'un poste de transformation électrique et d'une ligne électrique à haute tension

19.9 dispositions relatives aux sites d'extraction
19.9.1 nouveau site d'extraction à des fins commerciales
19.9.2 nouveau site d'extraction à des fins commerciales en zone agricole permanente
19.9.3 encadrement d'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers

19.10 dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière

19.11 dispositions relatives à un lieu d'enfouissement sanitaire

19.12 dispositions relatives aux dépotoirs désaffectés

19.13 dispositions relatives aux sites de traitement des eaux usées

19.14 dispositions relatives à l'implantation d'un usage sensible à proximité d'une voie ferrée

19.15 dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé
19.15.1 dispositions générales
19.15.2 implantation, reconstruction et agrandissement d'usage sensible soumis à des contraintes de niveau sonore élevé
19.15.2.1 reconstruction du bâtiment principal d'un usage sensible
19.15.2.2 agrandissement du bâtiment principal d'un usage sensible
19.15.2.3 exception pour certains usages résidentiels

19.16 dispositions relatives aux sites contraignants ou à risque technologique

TITRE IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

CHAPITRE 20 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES PATRIMONIALES

20.1 champ d'application

20.2 règle générale

20.3 fondations

20.4 matériaux de revêtements extérieurs
20.4.1 matériaux autorisés
20.4.1.1 dispositions spécifiques aux zones industrielles patrimoniales
20.5 toiture
20.5.1 matériaux de recouvrement
20.5.2 profil et pente des toits

20.6 ouvertures
20.6.1 ouvertures existantes
20.6.2 nouvelles ouvertures
20.6.3 fenêtres
20.6.4 porte patio
20.6.5 lucarnes
20.6.6 puits de lumière

20.7 saillies
20.7.1 balcons, galeries, vérandas
20.7.2 escaliers et rampes pour handicapés
20.7.3 auvents

20.8 mouluration et décoration

20.9 agrandissement
20.9.1 cour avant
20.9.2 ligne faîtière
20.9.3 revêtement

CHAPITRE 21 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS

21.1 champ d'application

21.2 usages complémentaires
21.2.1 certificat d'autorisation obligatoire
21.2.2 usage complémentaire dans une zone comprise dans le périmètre d'urbanisation
21.2.2.1 usages complémentaires autorisés dans une zone comprise dans le périmètre d'urbanisation
21.2.2.2 conditions d'exercice pour un usage complémentaire dans une zone comprise dans le périmètre d'urbanisation
21.2.3 usage complémentaire dans une zone située à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation

21.2.3.1 usages complémentaires autorisés dans une habitation
21.2.3.2 conditions d'exercice pour les usages complémentaires autorisés dans une habitation
21.2.3.3 usages complémentaires autorisés dans un bâtiment accessoire à l'habitation
21.2.3.4 conditions d'exercice pour les usages complémentaires autorisés dans un bâtiment accessoire à l'habitation

21.3 maisons mobiles

21.4 dispositions relatives aux maisons motorisées, roulottes, tentes, tente roulottes, véhicule récréatifs ou autre équipement semblable
21.4.1 conditions
21.4.2 roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping

21.5 dispositions relatives aux terrains de camping
21.5.1 dispositions générales
21.5.2 types d'usages autorisés
21.5.3 normes générales d'aménagement
21.5.3.1 implantation des bâtiments d'accueil et de service
21.5.3.2 voies de circulation
21.5.4 normes particulières applicables aux emplacements (sites) de camping
21.5.4.1 usages autorisés sur les emplacements (sites) de camping
21.5.4.2 modification des véhicules récréatifs, roulotte, tente-roulotte, maison motorisée, tente de type yourte ou tipi et autre équipement semblable
21.5.4.3 constructions accessoires autorisées
21.5.4.4 densité
21.5.4.5 superficie minimale des emplacements
21.5.4.6 stationnement

CHAPITRE 22 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES COMMERCIAUX

22.1 champ d'application

22.2 critères de performance
22.2.1 bruit
22.2.2 fumée, odeur, poussière

22.3 commerces et services reliés aux véhicules
22.3.1 vente ou location de véhicules neufs ou usagés
22.3.2 entreposage de véhicules non en état de marche
22.3.3 entreposage temporaire de véhicules accidentés

22.4 usages récréatifs liés à des activités motorisées

22.5 terrasses commerciales
22.5.1 implantation
22.5.2 stationnement
22.5.3 aménagement

22.6 dispositions relatives aux éoliennes commerciales
22.6.1 implantation d'une éolienne commerciale
22.6.2 implantation d'habitations à proximité d'éoliennes commerciales
22.6.3 marges d'implantation des éoliennes commerciales
22.6.4 hauteur des éoliennes commerciales
22.6.5 forme et couleur des éoliennes commerciales
22.6.6 accès aux éoliennes commerciales

22.6.7 raccordements aux éoliennes commerciales
22.6.8 aménagement des postes de raccordement des éoliennes commerciales
22.6.9 démantèlement
22.6.10 demande d'autorisation à la CPTAQ

22.7 dispositions relatives aux marinas

22.8 contingentement des usages reliés aux véhicules dans les zones C-202, CV-209(P), CV-210(P), C-501-1 et C-501-3

22.9 contingentement des commerces de grande surface dans certaines zones à vocation commerciale faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme applicable au secteur central

CHAPITRE 23 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES INDUSTRIELS

23.1 champ d'application

23.2 bande tampon
23.2.1 obligation
23.2.2 aménagement de la bande tampon

~~**23.3 sites d'extraction**~~

23.4 dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes (MRF)
23.4.1 épandage et stockage temporaire à l'intérieur de la zone agricole permanente
23.4.2 épandage et stockage temporaire à l'extérieur de la zone agricole permanente
23.4.3 stockage temporaire des MRF au sol à des fins de fertilisation
23.4.4 certificat d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes

23.5 activité de production de granulats recyclés

CHAPITRE 24 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES AGRICOLES

24.1 distances séparatrices d'un immeuble protégé, une maison d'habitation ou un périmètre d'urbanisation
24.1.1 exception
24.1.2 méthode de calcul des distances séparatrices
24.1.3 dispositions particulières pour les facteurs d'atténuation (paramètre F)
24.1.3.1 exception quant aux caractéristiques de la haie et d'un boisé
24.1.4 distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage
24.1.5 distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme

24.2 dispositions relatives aux installations d'élevage à fortes charges d'odeur dans des secteurs sensibles

24.3 kiosques de vente de produits agricoles

24.4 chenils et refuges pour animaux

24.5 animaux de ferme

TITRE V : DROITS ACQUIS

CHAPITRE 25 : CONSTRUCTIONS, USAGES ET ENSEIGNES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS

25.1 usage dérogatoire protégé par droit acquis
25.1.1 usage dérogatoire abandonné, qui a cessé ou a été interrompu
25.1.2 remplacement d'usage
25.1.3 agrandissement d'un usage dérogatoire
25.1.3.1 usage dérogatoire exercé dans un bâtiment
25.1.3.2 usage dérogatoire sans bâtiment
25.1.4 entretien
25.1.5 modification
25.1.6 reconstruction, à la suite d'un sinistre, d'un bâtiment d'élevage dérogatoire protégé par des droits acquis

25.2 construction dérogatoire protégée par droit acquis
25.2.1 entretien
25.2.2 modification
25.2.3 remplacement

25.3 enseigne dérogatoire protégée par droit acquis
25.3.1 modification
25.3.2 entretien

CHAPITRE 26 : DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DE L'ÉROSION

26.1 objet et territoire touché

26.2 dispositions générales
26.2.1 contrôle de l'érosion
26.2.2 travaux assujettis à un certificat d'autorisation relatif au contrôle de l'érosion
26.2.3 mesures de mitigation

26.3 dispositions particulières
26.3.1 contrôle de l'érosion : obligation d'un plan
26.3.2 contenu d'un plan de gestion de l'érosion

26.4 travaux exemptés

Annexe A : Les grilles des usages principaux et des normes.

Annexe B : Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire municipal (feuillets 1 et 2).

Annexe C : Le plan intitulé *Contraintes naturelles et anthropiques*, extrait de la carte confectionnée par le Service de l'aménagement de la MRC de Coaticook, annexée au schéma d'aménagement et de développement durable comme carte B-2.

Annexe D : Le plan intitulé *Couvert forestier*.

Annexe E : Lac Lyster, bassin versant, plan préparé par la MRC de Coaticook, daté du 23 octobre 2018.

Annexe F : Dérogations à l'interdiction de construire dans une zone à risque d'inondation

F-1 : Dérogation pour l'aménagement d'espaces de stationnement au centre commercial « Les Perles de l'Estrie », ville de Coaticook (2004).

F-2 : Dérogation pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la ville de Coaticook (2007).
F-3 : Dérogation pour l'aménagement de deux tronçons de la piste cyclable de la ville de Coaticook (2010).
F-4 : Dérogation pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la ville de Coaticook (2011).
F-5 : Dérogation pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la ville de Coaticook et d'un pont de motoneige (2013).
F-6 : Dérogation pour l'agrandissement de la microbrasserie à Coaticook (2015).